



# COMMUNIQUÉ

OFFICE OF THE FIRE MARSHAL  
BUREAU DU COMMISSAIRE DES INCENDIES

29 juillet 2026

N° 2026-04

## Subvention pour la sécurité-incendie 2025-2026 – Compte rendu

En 2024, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une Subvention pour la sécurité-incendie de 30 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les municipalités qui ont mis sur pied un service d'incendie en vertu de l'alinéa 2(2)b) de la [Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie](#). Depuis l'annonce du programme, le gouvernement a ajouté 20 millions de dollars supplémentaires au financement, portant son investissement total à 50 millions de dollars sur trois ans.

Au cours de sa deuxième année, la subvention a continué à donner la priorité à la santé et à la sécurité des pompiers, en mettant l'accent sur la prévention du cancer et les initiatives d'intervention en cas d'incident lié aux piles lithium-ion.

À partir d'août 2025, les municipalités ont soumis au Bureau du commissaire des incendies (BCI) des propositions de projets concernant des initiatives liées à la prévention du cancer, à des améliorations mineures des infrastructures et à la gestion des incidents impliquant des piles au lithium-ion. Ces propositions ont démontré la nécessité du projet, son rendement du capital investi et ses avantages pour la sécurité publique. Pour soutenir ces priorités, le gouvernement de l'Ontario a fourni un financement supplémentaire pour la deuxième année, portant ainsi le montant total disponible de 10 millions de dollars à 20 millions de dollars.

Comme l'indique l'annexe F de l'entente de paiement de transfert, tous les bénéficiaires de la Subvention pour la sécurité-incendie retenus doivent remplir un rapport faisant état des résultats de leurs projets approuvés. Le rapport complémentaire (PDF à remplir) se trouve maintenant dans le système [Paiements de transfert Ontario \(PTO\)](#). La période visée par le rapport se prolonge jusqu'à l'achèvement du projet, l'échéance étant le 31 décembre 2026.

Pour vous aider à remplir votre rapport, le BCI a élaboré le guide de compte rendu sur la Subvention pour la sécurité-incendie ci-joint.

Pour obtenir de l'aide pour soumettre votre rapport dans PTO, veuillez consulter le [Guide de référence de PTO](#).

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide dans le cadre du processus de compte rendu sur la Subvention pour la sécurité-incendie, veuillez communiquer avec le conseiller en protection contre les incendies de votre région.